



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de MOYAUX

L'an **deux mil vingt, le quinze octobre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MOYAUX**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. BENOIT CHARBONNEAU**.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme LILIANE MUTRELLE, Mme JACQUELINE DELILLE, M. PHILIPPE DURAND, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOUQUES.

Étaient absents excusés : Mme HELENE NEUVILLE

Étaient absents non excusés : , M. PATRICK CORBLIN

Procurations : Mme HELENE NEUVILLE en faveur de Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS.

Secrétaire : Brigitte CROMBEZ.

- **Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 17 septembre dernier.**
- **Monsieur le Maire indique que le point n°2 de l'ordre du jour (convocation) est retiré.**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-063 : Huis clos

Au vu des conditions sanitaires liées à la crise du COVID-19,
Vu la fin du dispositif transitoire portant sur la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements prévus par les lois du 23 mars et du 22 juin, ainsi que les ordonnances des 1er, 8 avril et du 13 mai ont pris fin le 30 août 2020 (date retenue par le législateur dans la loi du 22 juin 2020), donnant fin de la possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu a également pris fin,

A la demande de trois conseillers municipaux, et en raison des conditions sanitaires, le Conseil approuve à l'unanimité le huis clos.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-064 : Ressources Humaines: Service Civique

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Le coût pour la collectivité est de 107.58€ versée sous forme d'une indemnité.

BC

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le service civique sera affecté au service scolaire et périscolaire .

Ceci énoncé,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune de Moyaux dès que l'agrément soit validé.
- d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-065 : Ressources Humaines:creation de poste

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique à 31.5/35ème et la création du poste adjoint technique 35/35-ème.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-066 : Ressources Humaines: création et suppression de poste

Madame GAUDIN-THOMAS, Adjointe au Maire, explique qu'au vu du protocole sanitaire lié au COVID-19 et à la hausse des effectifs à la cantine, il a été nécessaire de recruter un agent technique à l'école à 12/35ème du 1er novembre au 30 novembre 2020, rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique IM 327 IB350 en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité établi en application de l'article 3.1° de la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée

Ceci énoncé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de poste.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-067 : OMAC: dissolution

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dissolution de l'OMAC à compter du 15 octobre 2020.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-068 : Nomination du régisseur des droits de place

Vu l'avis favorable du trésorier en date du 12 octobre 2020,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination à compter du 20 octobre 2020 à la régie des droits de place :

- Michel Roberge, régisseur
- Natacha Sassier, régisseur suppléant



DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-069 : Achat d'un camion pour les services techniques

Monsieur Lebey, Adjoint au Maire, explique qu'il est nécessaire d'acheter un camion pour les services techniques. Il s'agit de l'achat d'un véhicule IVECO Daily 35-150 Benne d'une valeur de 21500€ HT soit 25800€ TTC.

Ceci énoncé,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat du véhicule. et la décision modificative suivante:

Dépenses d'investissement	
Article 020 Dépenses Imprévues	-4000€
Article 21318 Batiments Publics	21800€
Article 21571 Matériel Roulant	+ 25800€

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-070 : SDEC:Remplacement foyers 01-026 et 06-004 salle d'Ornano et Hameau du chêne

Monsieur le Maire explique que des travaux sont nécessaires pour le remplacement des foyers 01-026 et 06-004 situés salle d'Ornano et hameau du Chêne (en annexe).

Délibération 2020-69

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- les travaux de remplacement des foyers 01-026 et 06-004 (Salle d'Ornano et au hameau du chêne) aux conditions suivantes :
- La construction nécessaire est réalisée par le SDEC Energie,
- La contribution de la commune s'élève à la somme de 869.18€ correspondant au montant du devis de 1604.64€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie
- La commune s'engage à verser cette somme dans la caisse du receveur du SDEC Energie dès que l'avis lui sera notifié
- La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement compte 6554
- La collectivité prend note que le SDEC Energie sera bénéficiaire du remboursement de la FCTVA
- Période de réalisation des travaux selon programmation de l'entreprise et avec un délai minimum de quatre mois après notre accord.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-071 : Aménagement du terrain de football

Monsieur le Maire explique que l'appel d'offre pour l'aménagement du terrain de football peut être lancée. Il y a un lot unique. L'estimatif est le suivant :

- Tranche ferme 204 318.50€ HT soit 245 182.20€ TTC
- Tranche optionnelle 45 200.00€ HT soit 54 240€ TTC

Délibération 2020-70

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement de l'appel d'offre et à autoriser Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tous les documents liés à cet appel d'offre.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-072 : Budget Lotissement du Pouplin: Cloture du budget

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la clôture du budget annexe du lotissement du Pouplin.

Budget annexe assainissement

Monsieur le Maire, à la demande de la Préfecture (bureau du contrôle budgétaire et des Finances Locales) informe le Conseil Municipal que le budget annexe assainissement a été clôturé le 31.12.2013.

FIN DE SEANCE 20H30
LA SECRETAIRE DE SEANCE
BRIGITTE CROMBEZ

